

Introduction à la lexicologie (suite) : les relations lexicales

Joëlle Tamine-Gardes

Citer ce document / Cite this document :

Tamine-Gardes Joëlle. Introduction à la lexicologie (suite) : les relations lexicales. In: L'Information Grammaticale, N. 16, 1983. pp. 38-40.

doi : 10.3406/igram.1983.2326

http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1983_num_16_1_2326

Document généré le 27/09/2015

Quand tout se fait petit, femmes, vous restez grandes.
(opposition polaire)

Victor Hugo

La mort vient de dérober
Un long miroir à la vie. (termes contraires)

Supervielle.

2) Hyperonymie et hyponymie :

C'est une relation qui correspond très exactement, dans un autre vocabulaire, à la relation entre genre et espèce. L'**hyperonyme** est le terme qui désigne le genre, par exemple *fleur*, et l'**hyponyme** celui qui désigne l'espèce : *tulipe*, *rose*, *violette*, etc, sont ainsi des **cohyponymes** de *fleur*. Si un terme hyponyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, l'inverse n'est pas vrai : *j'ai cueilli une rose* implique bien que *j'ai cueilli une fleur*, tandis que *j'ai cueilli une fleur* peut renvoyer à toutes les espèces.

La relation d'hyponymie est une relation fondamentale dans les taxinomies qui, dans le meilleur des cas, structurent les champs sémantiques. Elle est à la base de la définition lexicographique dite par genre prochain et différence spécifique :

carotte : plante (genre prochain) cultivée pour sa racine comestible (différence spécifique)

On rapprochera de l'hyponymie, qui repose donc sur une inclusion logique, une relation qui n'est généralement pas prise en compte, bien qu'elle ait une importance certaine aussi bien dans le domaine de la syntaxe que dans le domaine de la lexicographie : il s'agit de la **relation de partie à tout**.

Elle a en effet une incidence sur la syntaxe, entre autres sur la syntaxe de l'anaphore. Considérons par exemple le schéma de phrase :

Mon N s'est coincé dans la porte. Déterminant N' s'est cassé.

où N et N' sont respectivement le premier et le second terme des couples suivants : *caméra / objectif*, *canne à pêche / moulinet*, *valise / poignée*, *parapluie / manche*, *sac / fermoir* etc. Le second terme désigne une partie de l'objet auquel renvoie le premier. Dans ce cadre de phrase, l'anaphore fonctionnera et on comprendra que N' désigne une partie de N et non un objet quelconque, si le déterminant de N' est un article défini : il n'est pas nécessaire d'utiliser un possessif explicitant leur lien (bien que cela soit possible) :

ma caméra s'est coincée dans la porte. L'objectif s'est cassé

mon sac s'est coincé dans la porte. Le fermoir s'est cassé.

Or l'article défini n'est anaphorique que dans des conditions bien particulières, c'est-à-dire lorsqu'existe entre le premier terme et celui qui le reprend une relation lexicale ou sémantique, par exemple une qualification, propre ou métaphorique :

Jean est venu me voir. L'imbécile ne savait que dire.

Jean est venu me voir. L'ours mal léché ne savait que dire.

ou une relation d'hyponymie :

Un chasseur est entré dans le jardin. L'homme s'était égaré.

Relation d'hyponymie et relation de partie à tout ont donc dans ce cadre un fonctionnement analogue.

De même dans la définition lexicographique, sont-elles l'une et l'autre utilisées. La relation de partie à tout est en particulier employée pour les objets matériels, soit qu'ils se rangent dans des genres trop vastes pour que leur mention soit vraiment porteuse d'informations (*instrument* par exemple), soit qu'on ne puisse se passer de les décrire, au lieu de les classer. Ainsi, le *Dictionnaire du Français Contemporain* définit un râteau comme une « traverse, munie de dents séparées, et ajustée en son milieu à un long manche. ». Ainsi encore *faubourg* est défini par le *Petit Larousse* comme la « partie d'une ville située hors de l'enceinte ou qui se trouvait jadis hors de son enceinte ». Dans les deux cas, bien que la définition conserve la forme *substantif + détermination(s)*, il ne s'agit plus d'une définition par inclusion, mais par énumération des parties pour *râteau*, et par relation au tout, pour *faubourg*.

Signalons enfin qu'hyponymie et relation de partie à tout se trouvent également réunies dans la rhétorique, puisqu'elles donnent lieu aux deux grands types de synecdoques. On sait en effet que la synecdoque peut se définir par une inclusion de type logique ou matérielle. Dans le premier cas, l'un des deux objets mis en relation par la figure désigne le genre dont l'autre représente une espèce, ce qui peut donner lieu soit à une synecdoque du genre :

les mortels
pour les hommes

soit inversement à une synecdoque de l'espèce :

la saison des roses
pour la saison des fleurs.

Dans le second, l'un des deux objets désigne le tout dont l'autre représente une partie, donnant lieu soit à une synecdoque de la partie pour le tout :

payer tant par tête
pour payer tant par individu

soit à une synecdoque du tout pour la partie :

il a réparé la voiture
pour il a réparé le moteur de la voiture.

Le parallélisme entre les deux relations est donc frappant et il n'y a aucune raison pour ne prendre en considération qu'une d'entre elles.

3) Homonymie et polysémie :

Les relations que nous avons jusqu'ici examinées s'établissaient entre des termes du lexique dont aussi bien le signifiant que le signifié différaient. Avec l'**homonymie**, il s'agit cette fois de relations entre des termes dont le signifiant est identique.

Deux termes sont en effet homonymes s'ils sont formellement identiques, phoniquement (ce sont des **homophones**) :

therme [tɛrm]
terme [tɛrm]

et éventuellement graphiquement (ce sont des **homographes**) :

terme (mot) et terme (fin)

mais présentent des sens différents. L'**homonymie** fait donc intervenir des relations sémantiques. En effet, si sur les exemples donnés, il est clair que les mots présentent des sens qui ne sont pas reliés, il est parfois difficile de déterminer si deux sens sont ou non apparentés. L'homonymie ne peut ainsi se traiter indépendamment du problème de la **polysémie**. Les deux notions sont évidemment bien distinctes, l'homonymie impliquant deux (ou plusieurs) termes :

terme a — signifiant a — signifié a
terme b — signifiant b = a — signifié b

et la polysémie, un seul, offrant plusieurs sens :

terme a — signifiant a — signifié 1
signifié 2
signifié n

Le problème réside dans le fait qu'il est souvent difficile de trancher entre les deux notions, lorsque les sens ne sont ni vraiment éloignés, ni vraiment proches.

Les dictionnaires se heurtent à cette difficulté, comme on peut le constater au vu des différentes solutions qu'ils choisissent, certains regroupant des sens sous une entrée unique, d'autres au contraire décidant en faveur d'entrées multiples homonymes.

Quels sont donc les différents critères auxquels on peut avoir recours pour trancher ? L'étymologie constitue le premier. Pour qu'un terme soit polysémique, il faut généralement que ses sens remontent à un étymon commun, encore qu'au cours de l'histoire une collusion puisse se produire entre des homonymes peu à peu confondus. Mais cette condition ne suffit pas. Avec un même étymon, des termes peuvent avoir des sens si éloignés qu'on ne peut pas en synchronie poser une seule unité polysémique, comme pour *grève*, plage, et *grève*, arrêt de travail, alors que tous deux sont issus d'une forme commune, *grava*, ou *altérer*, dénaturer, et *altérer*, donner soif, qui remontent à *autre* (*alter*).

La sémantique offre le second critère, évidemment fondamental : il faut que les sens constatés soient suffisamment proches pour qu'on puisse les attribuer à une seule unité et les ordonner par une filiation d'ordre historique, selon leur date d'apparition, ou logique (sens par extension, par analogie, sens figuré... dans les dictionnaires).

Néanmoins, le recours à ces deux critères peut s'avérer insuffisant, d'autant que le second repose parfois sur des choix subjectifs. Aussi, certains lexicographes modernes utilisent-ils également des critères formels, syntaxiques et morphologiques : ils considèrent que si les sens dont la

relation fait problème correspondent à des constructions différentes et donnent lieu à des dérivés spécifiques, ils sont à attribuer à des termes homonymes nécessitant des entrées distinctes dans le dictionnaire. Il est intéressant à ce propos de comparer par exemple le traitement de la forme *pauvre* dans le *Dictionnaire du Petit Robert* (PR, Société du Nouveau Littre, 1967) et le *Dictionnaire du Français Contemporain* (DFC, Larousse, 1966).

Le PR ne comporte qu'une entrée et regroupe dans l'ordre suivant les sens :

- 1 qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire
- 2 (choses) qui a l'apparence de la pauvreté
- 3 pauvre de : qui n'a guère de
- 4 qui est insuffisant, fournit trop peu
- 5 qui inspire de la pitié
- 6 pitoyable, lamentable.

La syntaxe est certes prise en compte (mention de la construction avec un inanimé : choses ; avec la préposition *de*), mais c'est la sémantique qui prime, et les constructions ne sont utilisées que pour distinguer les différents sens d'un seul terme *pauvre* polysémique.

Le DFC distingue au contraire deux entrées qui s'opposent :

1 par leur construction : *pauvre* I s'emploie après le substantif (une famille pauvre), *pauvre* II avant (le pauvre garçon)

2 par leurs dérivés : *pauvre* I admet comme dérivés *pauvrement*, *pauvreté*, *appauvrir*, *paupérisme*, tous sémantiquement apparentés, *pauvre* II, *pauvret*, *pauvrette*.

3 par leur sens, *pauvre* I regroupant les emplois 1 à 4 du Robert, *pauvre* II les sens 5 et 6.

En fait, il est bien difficile de trancher avec certitude entre la polysémie d'un seul terme ou l'homonymie de plusieurs, et de choisir entre deux solutions qui comportent toutes deux un danger, la première, celui de faire regrouper des sens disparates, la seconde, de multiplier des entrées différentes, aboutissant à un émiettement du lexique. La première est privilégiée par la lexicographie traditionnelle, la seconde par les linguistes.

Ce qui est ici en cause, c'est déjà tout le problème des relations entre sémantique et syntaxe, auquel sera consacré le prochain exposé.

Joëlle TAMINE,

*Université de Provence
Faculté des Lettres de Tunis.*